

Commission européenne: service extérieur, développement

2000/2292(COS) - 29/05/2001

La commission a adopté le rapport de M. Gerardo GALEOTE QUECEDO (PPE-DE, E) sur le service extérieur de l'UE. Tout en marquant son accord avec la nécessité de progresser sur la voie de la déconcentration et de la décentralisation du service extérieur, le rapport déplore cependant que les propositions de la Commission manquent d'ambition, de précision et de rigueur budgétaire. La commission parlementaire précise que la concentration exigera, à la fois davantage de ressources humaines et une meilleure formation du personnel. Par conséquent, elle plaide en faveur de la création d'une école diplomatique communautaire. Elle se prononce aussi en faveur de la mise en place de délégations régionales et demande d'envisager l'ouverture de délégations afin de renforcer la présence de l'Union en Asie du sud-est (Singapour, Taiwan), en Amérique latine (Paraguay, Equateur), dans les pays du monde arabe et islamique (Arabie Saoudite), en Iran et en Suisse. Il s'agit aussi d'encourager les représentations communes (Ambassades des Etats membres et délégations de l'Union) lorsque cela est possible. Il est demandé également à la Commission européenne de proposer un cadre juridique approprié régissant les relations entre le Parlement et les délégations (rapport annuel, assistance aux parlementaires en mission, audition des chefs de délégation, ·).